

Interpellation

1343 Grimm, Berthoud (Les Verts)

Cosignataires: 0

Déposée le: 30.05.2008

Protestations contre la construction d'une centrale au charbon

Lors de l'assemblée générale des FMB Energie SA du 9 mai dernier, deux porte-parole de l'initiative citoyenne de Dörpen pour l'énergie propre (Saubere Energie) se sont placés devant l'entrée de la salle dans laquelle avait lieu l'assemblée avec un calicot portant l'inscription « Pas de centrale au charbon à Dörpen – BI Saubere Energie ». Ces deux personnes arrivées exprès d'Allemagne voulaient ainsi attirer l'attention sur le projet de construction des FMB au nord de l'Allemagne. Elles ont été expulsées par trois agents de sécurité et empêchées de rencontrer les actionnaires de la société. Aucun motif n'a été invoqué à ces mesures.

Comme le canton de Berne est actionnaire majoritaire des FMB Energie SA et qu'il détient deux sièges au sein du conseil d'administration, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Qui a donné l'ordre d'expulser les deux personnes représentant l'initiative citoyenne, alors qu'elles manifestaient pacifiquement ?
2. Pourquoi a-t-on empêché ces personnes d'entrer en contact avec les actionnaires ?
3. Les FMB avaient-elles l'intention de minimiser le projet de construction à Dörpen ?
4. Les FMB voulaient-elles empêcher que le projet de construction d'une centrale au charbon ne soit remis en question à l'assemblée ?
5. Le conseil d'administration et les conseillers d'Etat qui y sont délégués étaient-ils informés de l'expulsion ?
6. Le Conseil-exécutif ne pense-t-il pas lui aussi que cette mesure était disproportionnée ?
7. Que compte faire le Conseil-exécutif pour empêcher que ne se reproduisent de telles actions ?

*L'urgence est demandée**acceptée le 05.06.2008*

Réponse du Conseil-exécutif :

L'assemblée générale de BKW FMB Energie SA (FMB) a eu lieu le 9 mai 2008 sur le site de la BEA bern expo. Etant donné qu'il s'agit d'une manifestation organisée par l'entreprise et non par le canton, le Conseil-exécutif a dû s'appuyer sur les renseignements fournis par les FMB pour répondre à cette interpellation.

Question 1 :

Les deux habitants de Dörpen s'étaient installés juste devant l'entrée de la halle des expositions de la BEA avec leur calicot. Des gens se sont arrêtés près d'eux, ce qui a entravé l'accès à la salle où avait lieu l'assemblée générale. Les responsables de la BEA ont alors prié ces deux personnes de se tenir un peu plus loin de l'entrée, ce qu'elles ont fait sans discuter. Les responsables de la BEA ont ensuite demandé au chef du service de sécurité des FMB s'il fallait appeler la police pour les expulser, question à laquelle ce dernier a répondu par la négative.

Question 2 :

Pendant un laps de temps assez bref (entre cinq et dix minutes), trois agents Securitas en uniforme se sont placés devant le calicot. Aucune directive n'a été donnée dans ce sens par les FMB : il s'agissait d'un acte relevant exclusivement de l'initiative des responsables de Securitas. Lorsque les Securitas ont informé le chef de la sécurité des FMB de la situation, ce dernier a immédiatement fait en sorte que les agents se retirent.

Question 3 :

Le projet des FMB de construire une centrale au charbon à Dörpen avait déjà fait l'objet d'une large couverture médiatique avant leur assemblée générale. Elles n'avaient donc aucune raison d'en minimiser l'importance.

Question 4 :

Lors de l'assemblée générale, tous les actionnaires sont en droit de poser des questions sur les activités de la société. Les FMB n'avaient en aucun cas l'intention d'empêcher que la question du projet de Dörpen ne soit abordée.

Question 5 :

Etant donné que ce ne sont pas les FMB, mais les responsables de la BEA qui ont demandé aux deux habitants de Dörpen de s'éloigner de l'entrée de la halle, ni le conseil d'administration, ni les conseillers d'Etat qui y sont délégués, ne pouvaient en être informés.

Questions 6 et 7 :

Le Conseil-exécutif est d'avis que la liberté de réunion et la liberté d'expression doivent toujours être garanties. Il attend des FMB qu'à l'avenir, lors de leurs manifestations, elles prennent toutes les mesures qui s'imposent pour que ces droits fondamentaux continuent à être respectés.

Au Grand Conseil